

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 7 Avril 1936

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1935

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1936

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BOYER (Paul), *Président.*
CELIER (Alexandre), *Vice-Président.*
ERNEST-PICARD (Paul), *Administrateur.*
FARNIER (Charles), *Administrateur-Directeur général.*
JAMESON (Robert), *Administrateur.*
LEWANDOWSKI (Maurice), *Administrateur-Directeur.*
NAUD (Joseph), *Administrateur.*
PARMENTIER (Jean), *Administrateur.*
SOMMIER (Edme), *Administrateur.*

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. DE LAVERGNE (Alexandre), *Président.*
ROBERT (Max).
BOURGEOIS (André).

COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. EUSTACHE (Victor).
MARBEAU (François).

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 7 Avril 1936

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1935

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle à ses actionnaires et porteurs de parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les actions nominatives ou au porteur, ainsi que les parts de fondateur.

Les actionnaires et porteurs de parts ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

TE DE CONTROLE

AIRES

MINS DE FER

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BOYER (Paul), *Président.*
CELIER (Alexandre), *Vice-Président.*
ERNEST-PICARD (Paul), *Administrateur.*
FARNIER (Charles), *Administrateur-Directeur général.*
JAMESON (Robert), *Administrateur.*
LEWANDOWSKI (Maurice), *Administrateur-Directeur.*
NAUD (Joseph), *Administrateur.*
PARMENTIER (Jean), *Administrateur.*
SOMMIER

COMMISSAIRES

MM. DE LAVERGNE
ROBERT (M)
BOURGEOIS

COMMISSAIRES

MM. EUSTACHE (M)
MARBEAU (M)

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 7 Avril 1936

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1935

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1936

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires

du 7 Avril 1936

MESSIEURS,

En 1935, le monde a perçu dans le domaine des affaires quelques symptômes de relèvement. Les stocks se sont réduits, les prix de gros ont eu tendance à monter, mais ces signes favorables n'ont pu malheureusement s'affirmer avec netteté. Alors que, pour bien des esprits avertis, l'utilité des lois de circonstances instaurées par beaucoup de gouvernements s'avérait, à la lumière des faits, plus discutable, d'autres expériences d'économie dirigée étaient tentées sur des terrains nouveaux et venaient contrarier le retour à un régime normal d'échanges. La crainte de complications internationales, surtout dans les derniers mois de l'année, a découragé les initiatives. La stabilisation générale des monnaies dont le principe ne trouve plus guère de contradicteurs n'a pas rencontré les conditions nécessaires à sa réalisation. Ainsi aucun mouvement durable de reprise n'a pu se développer.

La France a tenté, par des dispositions énergiques, de hâter son redressement. Les décrets-lois ont certes introduit dans les relations privées un élément d'arbitraire et de trouble mais ils constituent dans leur ensemble

un effort méritoire. Les cultivateurs ont bénéficié de l'allègement des approvisionnements de blé, accompagné d'un certain relèvement des cours. Après avoir touché au printemps dernier le point le plus bas de la crise, l'industrie fait preuve depuis quelques mois de plus d'activité. Le renouveau est toutefois limité aux branches qui, comme les textiles, sont plus étroitement associées à la reprise des marchés étrangers. Il n'a gagné ni le bâtiment qui est nettement en recul, ni les charbonnages dont la production est encore inférieure à l'an passé, ni même l'ensemble de la métallurgie. Le nombre de chômeurs, qui avait dépassé 500.000 en février 1935 est maintenant en régression.

Le coût de la vie qui avait baissé pendant le premier semestre a remonté depuis lors sous l'influence d'un raffermissement des cours mondiaux qui paraît d'ailleurs coïncider avec un réveil de la consommation. Si les recettes des chemins de fer sont plus faibles, en partie pour des raisons de concurrence qui leur sont propres, l'accroissement des paiements par compensation, la réduction du volume des faillites sont autant de signes encourageants. La hausse des prix rend, il est vrai, moins efficace l'effort tenté pour gagner des débouchés au dehors. Mais cet effort se heurte en pratique à tant d'obstacles, et lorsqu'il réussit, les difficultés de règlement sont telles qu'il ne faut pas s'étonner outre mesure des faibles résultats obtenus. Le commerce extérieur a encore fléchi; la valeur des exportations a diminué de deux milliards en dépit d'une majoration de tonnage et le déficit de la balance commerciale est légèrement supérieur à celui de 1934.

Les pouvoirs publics ont estimé que l'équilibre du budget s'imposait à tout prix. La réduction d'un ensemble de dépenses correspondant pour plus d'un tiers au paiement d'engagements fixes posait un problème d'autant plus ardu qu'il fallait concilier ces abattements avec le souci légitime de la défense nationale et avec le maintien au profit de l'économie générale de certains appuis indispensables. Le prélèvement uniforme qui a été opéré permettait seul de satisfaire tous ces points de vue. Quel que soit le sentiment patriotique avec lequel il a été supporté par les porteurs de fonds d'État, il importe de rappeler combien ces derniers ont été frappés cruellement, soit qu'ils aient apporté leur concours quelques années sinon quelques mois avant cette

amputation, soit qu'ils aient acquis leurs titres avant la chute du franc. Bien qu'encore insuffisant pour assurer la couverture intégrale des charges par des recettes normales, l'effort accompli était d'autant plus nécessaire que le Trésor, après avoir emprunté 70 milliards en cinq ans, n'aurait pu demander sans limite aux souscripteurs l'appoint croissant qui lui aurait manqué. Il ne saurait en effet monopoliser à son seul profit l'intégralité des capitaux qui cherchent à s'investir à court ou à long terme. Dans la mesure où il est permis d'espérer que l'esprit d'entreprise trouvera bientôt l'occasion de revivre, la réduction des emprunts de l'État paraît aussi utile que la détente fiscale.

La défense de la monnaie, qui n'est pas moins indispensable, est commandée par le rétablissement des finances publiques. L'incertitude qui a subsisté sur ce dernier point pendant la première partie de l'année, les théories répandues sur les bienfaits d'une expansion systématique du crédit, la défaillance du franc belge, puis la crainte de voir abandonnée, sinon même détruite, la tâche commencée ont fourni le prétexte à deux attaques contre le franc. Les retraits d'or ont atteint 9 milliards en mai et 6 milliards en novembre. Dans certains cas, il est vrai, l'or est venu remplacer dans les réserves individuelles les billets précédemment thésaurisés et n'est pas définitivement perdu pour le pays. Au surplus, l'aisance avec laquelle la Banque de France a remporté en quelques jours le succès, a prouvé à quel point l'ensemble de la nation s'associait peu à ces mouvements et demeurait confiante dans le maintien du statut actuel. Mais les mesures pratiques qui ont été nécessaires ont imprimé dans chaque cas au marché des capitaux des secousses regrettables. Les sorties d'or ont justifié la hausse jusqu'à 6 0/0 du taux de l'escompte. Les affaires ont dû subir ainsi, en huit mois, le contre-coup de onze changements successifs de ce taux. De plus, l'ambiance qui règne dans de telles circonstances, les craintes qui se propagent tendent à provoquer les mêmes réflexes que la dévaluation elle-même et si le franc n'a techniquement rien à craindre de ces alertes, l'intérêt du pays exige que tout soit fait pour en éviter le retour.

Sans se laisser prendre au mirage de solutions artificielles, la France poursuit son redressement. La reprise y serait plus nette si elle n'était

contrariée par des difficultés financières dont l'origine est pour une large part d'ordre politique. Lorsque la stabilité sera sur ce point rétablie, les problèmes apparaîtront simplifiés et pourront être plus aisément tranchés dans un pays dont la faculté d'épargne n'aura pas été inutilement sacrifiée.

A travers les vicissitudes de l'année, notre fidèle clientèle nous a maintenu sa pleine confiance. Nous avons dû cependant constater un nouvel abaissement du montant des capitaux qui nous sont confiés. Ce phénomène n'est pas propre à notre établissement : il atteint l'ensemble du système bancaire français. Ses causes, pour être d'ordre général, n'en doivent pas moins retenir notre attention ; les unes sont purement techniques, tel le maintien, par des organismes dirigés ou encouragés par l'État, de taux d'intérêt à vue dépassant largement ceux des emplois à court terme ; les autres sont essentiellement psychologiques, tels, sous l'influence des facteurs que nous avons analysés, la réduction du volume des capitaux étrangers sur le marché monétaire, ainsi que la continuation et l'accroissement d'une vaste thésaurisation en billets de banque, en or ou en monnaies étrangères.

Nous avons pu néanmoins continuer de mettre à la disposition des affaires les facilités qui leur étaient nécessaires. Nos emplois présentent les caractères de sécurité qui sont dans les traditions de notre établissement et notre liquidité s'est maintenue intacte. Nos frais généraux ont pu être à nouveau réduits et notre réseau d'agences extérieures nous a procuré des profits accrus.

Notre établissement a participé au placement des titres de l'État français ou garantis par lui, de la Ville de Paris, du Département de la Seine, de diverses collectivités locales, de l'Algérie, du Crédit National, des réseaux de chemins de fer et de la Société Nationale des chemins de fer belges. Les émissions des sociétés privées sont demeurées peu nombreuses.

La bourse a été plus active. Alors que les cours des rentes et obligations terminent en recul, les actions, influencées par la meilleure tenue des valeurs étrangères, ont légèrement progressé.

Nos agences en France ont vu poindre, en fin d'année, un renouveau des affaires dans divers centres. Les régions agricoles ont été moins éprouvées. Lyon a souffert de nouvelles difficultés d'exportation pour la soierie, mais a bénéficié par ailleurs du relèvement du prix de la soie. Dans le Nord et dans l'Est, le travail, un peu ralenti dans les mines, s'est maintenu dans les forges et aciéries et a été nettement accru dans les filatures et les tissages. Les difficultés des industries de luxe ont continué par contre d'affecter la région parisienne.

Notre service des relations étrangères, qui a souffert des mesures de restriction mises en vigueur pour diverses raisons au cours de l'année, a pu étendre toutefois ses opérations avec nos principaux correspondants de certains pays.

La Grande-Bretagne a consolidé ses progrès. Stimulée par les demandes de la consommation intérieure, la production a retrouvé, dans bien des cas, son niveau de 1929 et le nombre de chômeurs, quoique encore cinq fois plus élevé qu'en France, est en régression. Le loyer de l'argent, resté extrêmement bas, a rendu possible des conversions avantageuses, mais n'a pas facilité le emploi des disponibilités importantes qui ont encore afflué sur le marché. Notre agence de Londres a néanmoins développé son mouvement d'affaires ; celles de Liverpool et de Manchester ont tiré parti de l'activité nouvelle qui s'est manifestée dans ces deux centres.

Aux États-Unis, l'amélioration du sort des fermiers, le réveil de certaines industries, la progression des ventes d'électricité sont autant d'indices meilleurs que les obstacles juridiques dressés contre la politique du Président Roosevelt ne semblent pas avoir affectés. Le retour massif des capitaux a permis, en dépit du caractère onéreux des mesures prises, le maintien de taux anormalement faibles. La French American Banking Corporation, dont les dépôts ont augmenté, a prêté comme par le passé son concours au financement des achats des commerçants français en Amérique.

La Belgique a fléchi sous le poids d'un endettement progressif et a dû

pratiquer une dévaluation de 28 0/0 dont les répercussions sont encore incertaines. Les modifications qui ont été apportées en même temps au régime bancaire sont trop récentes pour qu'il soit possible d'en apprécier les effets sur notre exploitation. Le succès de l'exposition de Bruxelles a procuré à notre Agence un volume de transactions intéressant.

L'Égypte a été favorisée par la hausse des produits agricoles. La récolte cotonnière s'est écoulee rapidement et les événements d'Éthiopie ont permis à ce pays de servir de centre de transit et de ravitaillement. Nos agences d'Alexandrie, du Caire et de Port-Saïd ont pu, grâce à ces divers facteurs, accroître leurs opérations.

L'Australie a profité du raffermissement du blé et de la laine. Nos agences de Sydney et de Melbourne ont prêté leur appui traditionnel aux maisons françaises dont les achats sont en progrès.

Les Indes ont, comme les autres parties de l'Empire britannique, bénéficié d'une ambiance meilleure. Notre siège de Bombay a maintenu son activité.

A Madagascar, la revalorisation des denrées coloniales a constitué un élément encourageant. Mais une des sources principales du mouvement d'affaires de ces dernières années se trouve réduite, le programme d'équipement de la colonie touchant à sa fin. Nos agences sont restées sur l'expectative, tout en améliorant légèrement leurs résultats. Le ralentissement des transactions qui se poursuit depuis plusieurs années dans la région de Nossi-Bé nous a décidés à fermer notre agence sur cette place.

La Tunisie s'adapte lentement aux mesures de consolidation adoptées par la Régence et l'aménagement des dettes agricoles s'est continué. Nos agences suivent de près cette évolution.

Notre personnel a mérité toute notre reconnaissance pour l'activité et le dévouement dont il a fait preuve.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation et au sujet duquel les rapports de votre Commission de contrôle et de vos Commissaires des comptes vous donnent les détails nécessaires, a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Toutes les créances reconnues douteuses, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les acquisitions et installations de coffres-forts ont été amorties.

Notre portefeuille et nos participations continuent de figurer pour un montant très modéré et ne présentent aucun aléa.

Notre trésorerie a été maintenue à tout moment parfaitement liquide.

Nous avons racheté 239 parts de fondateur pour 35.423 fr. 61 c. Cette somme a été prélevée sur les bénéfices de l'année et ajoutée, conformément à vos décisions, à la réserve spéciale constituée à cet effet, qui a été portée de ce fait à 5.685.122 fr. 62 c., coût de 44.412 parts rachetées.

Le compte profits et pertes après déduction de tous frais généraux, prélèvements pour la caisse de retraites, charges fiscales, amortissements et provisions, fait ressortir un bénéfice de 44.213.300 fr. 87 c.

Nous vous proposons de fixer le dividende à 50 francs par action. Un acompte de 20 francs ayant été payé le 31 janvier dernier, le solde de 30 francs sera mis en paiement le 31 juillet, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

Chaque part de fondateur aura droit à une somme de 10 fr. 45 c. payable le 31 juillet, également sous déduction des impôts.

Les pouvoirs que vous avez conférés à M. Paul BOYER, administrateur, viennent aujourd'hui à expiration. Nous vous proposons leur renouvellement.

Le mandat de M. A. BOURGEOIS, membre de la Commission de contrôle, est expiré. Nous vous rappelons qu'il est rééligible.

Vous aurez à désigner, conformément à la loi, des Commissaires des comptes pour l'exercice 1936. Les Commissaires sortants, MM. A. DE LAVERGNE, M. ROBERT et A. BOURGEOIS ont estimé qu'ils ne pouvaient assumer en même temps les fonctions de Commissaires, telles qu'elles sont définies par le décret-loi du 8 août 1935, et celles de membres de la Commission de contrôle qu'ils avaient jusqu'à présent cumulées, ainsi que l'autorisaient nos statuts. Ils ne sollicitent donc pas le renouvellement de leur mandat de Commissaires des comptes.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MESSIEURS,

L'exploitation de votre établissement s'est trouvée en présence, en 1935, de difficultés aussi nombreuses que celles rencontrées au cours de l'année précédente.

Toutefois, l'emploi des fonds confiés par la clientèle a bénéficié d'un raffermissement du taux de l'intérêt des placements à court terme qui a compensé le fléchissement des dépôts, phénomène général auquel votre société n'a pas échappé.

Des opérations assez actives, dans les succursales étrangères, ont apporté une intéressante contribution aux résultats de l'exercice, en même temps que le compartiment des affaires de bourse enregistrait une certaine progression.

Les opérations de banque ont continué d'être l'objet de la constante attention de votre Direction et grâce à la prudence avec laquelle les risques ont été choisis, elles n'ont pas entraîné de mécomptes appréciables, tout en fournissant à toutes les entreprises saines un concours des plus utiles. Conformément à une pratique constante, toutes les créances litigieuses ou douteuses ont été amorties ou largement provisionnées.

Les affaires financières, qui ont porté presque exclusivement sur des placements de titres de l'État et des collectivités publiques, ont été dans l'ensemble moins nombreuses qu'en 1934 et leur rendement figure par suite pour un chiffre moindre que l'an dernier.

D'autre part, votre Direction a poursuivi avec énergie sa politique de compression des frais généraux et elle a pu, cette année encore, réaliser de notables réductions de dépenses, tout en maintenant aux divers services leur pleine efficacité.

Compte tenu de ces divers éléments, les résultats de l'exercice 1935 accusent une heureuse progression et sont suffisants pour assurer, après toutes affectations aux amortissements et provisions, la répartition d'un dividende de 50 francs par action, égal à celui de l'an passé.

Nous avons pris régulièrement connaissance des états indiquant, chaque semaine, les disponibilités en regard des exigibilités correspondantes et nous avons constaté que la trésorerie était toujours très largement pourvue et en mesure de faire face à toute éventualité.

Nous avons assisté très fréquemment aux séances du Conseil et nous avons pu ainsi nous assurer que les opérations sociales restaient dans les limites fixées par les statuts.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé dans les Services de la Caisse, du Portefeuille, des Titres et des Avances garanties, nous ont toujours donné satisfaction et nous avons plaisir à reconnaître le zèle, l'activité et le dévouement avec lesquels tout le personnel s'acquitte des différentes fonctions dont il est chargé.

Le bilan qui vous est soumis présente un total de 7.812.379.413 fr. 11 c., soit une différence en moins, par rapport à l'exercice précédent, de 806.038.365 fr. 73 c.

Cette différence provient pour la plus grande partie de la diminution des Comptes de chèques et d'escompte et des Comptes courants créditeurs, qui a sa contre-partie à l'actif, principalement dans la réduction du chapitre « Portefeuille et Bons de la Défense nationale ».

Les postes : Rentes, Obligations et Valeurs diverses et Participations sont d'une importance minime eu égard à l'ampleur des affaires

de votre établissement; ils ne sont composés que de valeurs de premier ordre, évaluées à des cours très réduits; leur réalisation ne pourrait donner lieu qu'à de favorables éventualités.

Au Passif, les réserves sont en progression de 1.988.141 fr. 61 c. par suite de l'incorporation du prélèvement effectué pour la réserve légale sur les bénéfices de 1934 et de la somme consacrée au cours de l'exercice 1935 au rachat des parts de fondateur.

Toutes les dépenses de l'année relatives aux frais de premier établissement, aux coffres-forts, au mobilier et aux installations nouvelles ont été amorties.

Après tous les prélèvements pour amortissements et provisions et après règlement des impôts et charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes fait apparaître un solde créditeur de 44.213.300 fr. 87 c. qui permet à votre Conseil de vous proposer la distribution d'un dividende de 50 francs par action pour l'exercice 1935. Sur cette base, il reviendrait 10 fr. 45 c. à chaque part de fondateur.

Nous vous engageons, Messieurs, à voter le dividende qui vous est proposé et à approuver les comptes de l'exercice 1935, tels qu'ils vous sont présentés.

M. André BOURGEOIS arrive à expiration de son mandat. Nous vous rappelons qu'il est rééligible.

A. DE LAVERGNE,
M. ROBERT,
A. BOURGEOIS.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les comptes de l'Exercice 1935

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de votre dernière Assemblée générale.

Tous les livres et documents comptables ont été mis à notre disposition dans les délais légaux ; tous les renseignements utiles à l'accomplissement de notre mission nous ont été fournis et les pointages et vérifications auxquels nous avons procédé nous ont permis de constater la parfaite tenue de votre comptabilité et de reconnaître que le bilan qui est soumis à votre approbation est l'expression fidèle des écritures sociales.

Ce bilan présente un total de 7.812.379.413 fr. 11 c. contre 8.618.417.778 fr. 84 c. au 31 décembre précédent, soit une diminution de 806.038.365 fr. 73 c.

A l'actif, le compte Encaisse et Banque de France figure pour 1.094.418.653 fr. 77 c. au lieu de 1.382.441.225 fr. 49 c. Le poste Avoirs dans les Banques s'inscrit pour 336.337.977 fr. 34 c. contre 46.613.948 fr. 84 c. Le chapitre Portefeuille et Bons de la Défense Nationale s'élève à 3.750.398.686 fr. 33 c. contre 4.424.958.660 fr. 74 c. Les Reports représentent 29.242.550 fr. 85 c. Le chapitre Correspondants accuse un total de 861.277.833 fr. 37 c. contre 979.144.244 fr. 81 c. et celui des Comptes courants débiteurs 1.192.860.773 fr. 57 c. contre 1.250.265.914 fr. 52 c.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses figurent pour 1.449.980 fr. 48 c. et les Participations financières pour 6.200.000 francs comprenant, à peu de chose près, les mêmes éléments que l'an dernier. Ces deux chapitres sont composés de valeurs évaluées à des cours ne pouvant comporter que des

aléas favorables. Enfin les Avances garanties présentent un montant de 346.680.340 fr. 60 c.

Au passif, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte s'élèvent à 3.943.124.972 fr. 11 c. au lieu de 4.603.072.201 fr. 74 c. et les Comptes courants créditeurs se totalisent par 2.765.603.909 fr. 33 c. contre 2.975.653.221 fr. 90 c.; les Bons à échéance fixe se chiffrent par 25.004.920 francs et les Acceptations figurent pour 114.590.432 fr. 76 c.; l'ensemble des Réserves, y compris la réserve spéciale « Parts de fondateur », accuse un montant de 441.698.358 fr. 17 c.

Au cours de l'exercice, il a été racheté 239 parts de fondateur du Comptoir National d'Escompte; de ce chef, la réserve spéciale destinée à cet objet est portée à 5.685.122 fr. 62 c. en augmentation de 35.423 fr. 61 c.

Les provisions nécessaires pour risques divers ont été constituées. Toutes les créances présentant un caractère litigieux, les dépenses de premier établissement, de mobilier et d'installation de coffres-forts sont amorties.

Déduction faite des frais généraux, des impôts et des charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes présente un solde bénéficiaire de 44.213.300 fr. 87 c.

Avec votre approbation, les actions recevront un dividende de 50 francs et les parts de fondateur 10 fr. 45 c. sous déduction des impôts. Le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires s'élèvera à 6.515.370 fr. 82 c., soit en augmentation de 275.428 fr. 92 c., représentant le disponible de l'exercice non réparti.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes de l'exercice 1935 tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 18 mars 1936.

Les Commissaires des Comptes :

A. DE LAVERGNE,

M. ROBERT,

A. BOURGEOIS.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU DÉCEMBRE 1935

ACTIF

ENCAISSE ET BANQUE DE FRANCE	Fr. 1.094.418.633
AVOIRS DANS LES BANQUES	336.337.977
PORTEFUILLE ET BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE	3.750.398.688
REPORTS	29.242.550
CORRESPONDANTS	861.277.833
COMPTES COURANTS DÉBITEURS	1.192.860.773
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES	1.449.980
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	6.200.000
PARTS DE FONDATEUR C. N.	5.685.122
AVANCES GARANTIES	346.680.340
COMPTES DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	114.537.850
AGENCES HORS D'EUROPE	39.483.784
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	18.805.859
IMMEUBLES	15.000.000
TOTAL	Fr. 7.812.379.413

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE	Fr. 3.943.124.972	11
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	2.765.603.909	33
BONS A ÉCHÉANCE FIXE	25.004.920	»
ACCEPTATIONS	114.590.432	76
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	71.903.577	97
COMPTE DES ACTIONNAIRES	6.239.941	90
PROFITS ET PERTES (Exercice 1935)	44.213.300	87
RÉSERVES	Fr. 45.738.235	55
statutaire	381.175.000	»
diverses	5.000.000	»
spéciale	1.100.000	»
supplémentaire	3.000.000	»
immobilière	5.685.122	62
spéciale « Parts de Fondateur C. N. »	441.698.358	17
CAPITAL	400.000.000	»
TOTAL	Fr. 7.812.379.413	11

COMPTE DE PROFITS PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1935

DÉBIT

CRÉDIT

RÉPARTITION		
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :		
5 % sur 44.213.300 fr. 87 c., bénéfices nets de l'Exercice	Fr. 2.210.665	05
AUX ACTIONNAIRES :		
Intérêts. . . Fr. 25 » sur 800.000 actions	20.000.000	»
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :		
Article 40 des Statuts.	1.100.131	80
AUX ACTIONNAIRES :		
Article 40 des Statuts.	20.275.428	92
AUX PARTS DE FONDATEUR :		
Articles 40 et 41 des Statuts	627.075	10
	Fr. 44.213.300	

INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES DIVERS,		
déduction faite des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Fr. 44.248.724	48
A déduire, PRÉLÈVEMENT POUR :		
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	35.423	61
	Fr. 44.213.300	87

COMPTE ACTIONNAIRES

Dividende de l'exercice 1935 :		
50 francs par action, soit 10 %, sur 800.000 actions	Fr. 40.000.000	
Montant reporté à nouveau	6.515.370	
	Fr. 46.515.370	

Solde créditeur au 31 décembre 1935.	Fr. 6.239.941	90
Attribution de l'exercice 1935	40.275.428	92
	Fr. 46.515.370	82

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire

du 7 Avril 1936

Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration et les comptes de l'exercice 1935. Elle arrête à la somme de 44.213.300 fr. 87 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'exercice 1935, à 50 francs par action.

Un acompte de 20 francs ayant été distribué le 31 janvier dernier, le solde, soit 30 francs par action, sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

La répartition de 10 fr. 45 c. par part de fondateur pour le même exercice sera payable, également sous déduction des impôts, à partir de la même date du 31 juillet prochain.

Le solde disponible, après approbation des comptes de l'exercice 1935, se montant à 275.428 fr. 92 c., est ajouté au solde non distribué des exercices précédents, s'élevant à 6.239.941 fr. 90 c., ce qui portera à 6.515.370 fr. 82 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. Paul BOYER, administrateur sortant et rééligible.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- | | | | | |
|---|--|---|---|---|
| A. Bd St-Germain, 14.
B. Rue de Rivoli, 55.
C. Ed Diderot, 23 (G. de Lyon).
D. Rue Rambuteau, 2.
E. Rue Turbigo, 16.
F. Place de la République, 15.
G. Rue de Flandre, 2.
H. R. du Quatre-Septembre, 2.
I. Ed Magenta, 80-82.
J. Ed de Strasbourg, 19.
K. Boulevard Voltaire, 54. | L. Rue de Clichy, 86.
M. Av. Kléber, 87 (Passy).
N. Avenue Mac-Mahon, 35.
O. Ed Montparnasse, 71.
P. Faubourg St-Antoine, 27.
R. Bd Saint-Michel, 53.
S. Avenue des Gobelins, 2 bis.
T. Boulevard de Courcelles, 2.
U. Av. des Champs-Élysées, 49.
V. Avenue d'Orléans, 90. | W. R. St-Lazare, 75 (Pl. de la Trinité).
X. R. du Commerce, 40 (Grenelle).
Y. Fg Saint-Honoré, 113.
Z. Place Saint-Augustin, 2.
AB. R. de Ménilmontant, 39.
AD. Boulevard Barbès, 25.
AE. Rue La Fayette, 44.
AF. Boulevard Voltaire, 199.
AG. Chaussée de la Muette, 2.
AH. Avenue Bosquet, 47 bis. | AI. R. Saint-Antoine, 100.
AJ. Rue d'Anteul, 50.
AK. Rue du Havre, 3.
AL. Avenue de Villiers, 93.
AM. Rue Lagrange, 19.
AN. Avenue Victor-Hugo, 96.
AO. Faubourg du Temple, 49.
AP. Place Gambetta, 1.
AR. R. Baudin, 2 (Sq. Montolou).
AS. R. Vieille-du-Temple, 125. | AT. Boulevard Raspail, 12.
AU. Rue Lecourbe, 25 et 27.
AV. Rue de Belleville, 168.
AW. Place Daumesnil, 9.
AX. Rue Etienne-Marcel, 46.
AY. Rue des Jeûneurs, 17-19.
BA. Avenue Friedland, 6.
BC. Rue Champonnet, 233.
BD. Place de la Madeleine, 9. |
|---|--|---|---|---|

BUREAUX DE BANLIEUE :

- | | | | | |
|---|--|---|---|---|
| ARGENTEUIL
ASNIERES
AUBERVILLIERS
LE BOURGET
BOULOGNE-SUR-SEINE | CHARENTON
GLICHY-SUR-SEINE
CHOISY-LE-ROI
COLOMBES
ENGIEN-LES-BAINS | ERMONT
HOUILLES
LIVRY-SUR-SEINE
LEVALLOIS-PERRET
LIVRY-GARGAN | MONTEUIL-SOUS-BOIS
MONTROUGE
NEUILLY-SUR-MARNE
NEUILLY-SUR-SEINE
NOISY-LE-SEC | PARC-SAINT-MAUR
LE RAINCY
ROSNY-SOUS-BOIS
SAINT-DENIS
SAINT-NOIS
VINCENNES |
|---|--|---|---|---|

AGENCES EN FRANCE :

- | | | | | | | |
|--|---|--|---|--|---|--|
| Abbeville
Agen
Aire-sur-l'Adour
Aix-en-Goth
Aix-en-Provence
Aix-les-Bains
Ales
Albi
Alençon
Allasac
Amiens
Ancenis
Angers
Angoulême
Anncy
Annonay
Antibes
Apt
Arzac
Ardennes
Argentan-sur-Creuse
Arles
Armentières
Arras
Aubigné
Auch
Aurillac
Autun
Auxerre
Avignon
Bagnols-sur-Cèze
Bains-les-Bains
Bandol
Baugé
Baume-les-Dames
Bayonne
Beaucourt
Beaufort-en-Vallée
Beaumont-de-Lomagne
Beaumont-sur-Oise
Beaumont-sur-Sarthe
Beaune
Beauvais
Belfort
Bellac
Bénévent-l'Abbaye
Bergerac
Besançon
Bethune
Beuzeville
Beziers
Biarritz
Bize
Blois
Bolbec
Bonnétable
Bordeaux
Boulogne-sur-Mer
Bourboule (la)
Bourg
Bourges
Bourguell
Boussac
Brenne | Brantôme
Brioude
Brive
Brives
Buxières-les-Mines
Caen
Caillac-sur-Garonne
Cahors
Calais
Cambrai
Candé
Cannes
Carcassonne
Carhaix
Carmaux
Carpentras
Castillon-s-Dordogne
Castres
Caussade
Cavaillon
Chabanais
Chablis
Chalonnes-sur-Loire
Châlons-sur-Marne
Châlons-sur-Saône
Chambéry
Chambon-Fegerolles
Chantilly
Charleville
Chartres
Château-d'Oléron
Châteaugiron
Châteauneuf-s-Sarthe
Châteaurenard
Châteauroux
Châtellerault
Châtillon-en-Bazois
Châtillon-sur-Indre
Châtillon-sur-Seine
Chaumes-en-Brie
Chauny
Chaville
Cholet
Cirey
Clermont-de-l'Oise
Clermont-Ferrand
Clermont-l'Hérault
Clisson
Cognac
Combronde
Compiègne
Concarneau
Condé-sur-Noireau
Conlie
Cognarré | Contras
Corbeil
Corcieux
Cosne-d'Allier
Cour-Cheverny
Coutances
Couterne
Crest
Culan
Dammartin-en-Goële
Dax
Deauville
Dieppe
Dijon
Dol-de-Bretagne
Dôle
Dorat (Le)
Douai
Dreux
Dunkerque
Epernay
Éperoux
Épinal
Éréc
Eshly
Étables
Evian-les-Bains
Evreux
Excideuil
Eymet
Falaix
Ferte-Bernard (la)
Ferte-Macé (la)
Firminy
Fleche (la)
Fiers-de-l'Orne
Fleurance
Fontainebleau
Fontenay-le-Comte
Fresnay-sur-Sarthe
Frontignan
Gaharrat
Ganges
Gannat
Garches
Génillé
Giremagny
Gourin
Grand-Fougeray (le)
Graulhet
Gray
Grenoble
Guerche-s-l'Anh. (la)
Guerche-de-Bret. (la)
Guignès-Rabutin
Guitres
Harpayren
Havre (le)
Hazebrouck
Hazebrout
Hennebont | Héricourt
Hérimoncourt
Honneur
Hyerres
Isle-Adam
Isle-en-Jourdain
Issire
Issoudun
Jarnac
Lamballe
Langeais
Langon
Lannemezan
Lautrec
Lann
Laval
Le Lavandou
Le Lude
Lens
Lesparre
Lezigneux
Lézignan-Corbières
Libourne
Lignac
Lillebonne
Limoges
Limoux
Lisieux
Livarot
Loches
Longuyon
Longwy
Lons-le-Saulnier
Lorient
Lourdes
Louviers
Lunéville
Lyon
Macon
Magneac-Laval
Mallcorne
Mans (le)
Mantes-Gassicourt
Marines
Marmande
Marseille
Maubeuge
Mauléon-Soulé
Mayenne
Mayet
Mezamet
Meaux
Mehun-sur-Yèvre
Melun
Menton
Meslay-du-Maine
Mesle-sur-Sarthe
Meung-sur-Loire (le)
Millau
Mirebeau-en-Poitou
Monségar
Montauban
Montbart
Monthéillard | Montbrison
Mont-de-Marsan
Mont-Dore (le)
Montélimar
Montgeron
Monthureux-s-Saône
Montluçon
Montmédy
Montpellier
Montpon-sur-l'Isle
Moriac
Moulins
Mouy
Muret
Nancy
Nantes
Narbonne
Navarrenx
Nay
Neauphle-le-Château
Neaumesnil
Nérac
Neuville-de-Poitou
Nevers
Nice
Nîmes
Nort
Nogent-sur-Seine
Nomeny
Nort-sur-Erdre
Noyon
Ollioules
Olonzac
Oléron-Sainte-Marie
Orange
Orléans
Ornans
Ouzouer-le-Marché
Painbeuil
Painpail
Pau
Panthaguet
Périgueux
Péronne
Perpignan
Pertuis
Pieux (Les)
Périgues
Planher-les-Mines
Plagnac
Poitiers
Poix
Poligny
Pons
Pont-à-Mousson
Pontoise
Pont-Saint-Esprit
Pont-Sainte-Maxence
Pornic
Pré-en-Pail
Prémery
Puy (le)
Quimper
Rambervilliers | Raon-l'Étape
Redon
Reims
Remiremont
Rennes
Reole (la)
Retournac
Riom
Rive-de-Gier
Roanne
Rochefort-sur-Mer
Roche-la-Mollière
Rocheville (la)
Roche-sur-Yon (la)
Rocroi
Rodez
Romans
Romilly-sur-Seine
Roquemaure
Roubaix
Rouen
Rumilly
Saâles
Mort
St-Amand-les-Eaux
Saint-Ambroix
St-Antoine
Saint-Erieux
Saint-Chamond
St-Claude
St-Dider-en-Velay
Saint-Dié
Saint-Etienne
St-Étienne-de-Montluc
Saint-Gaultier
St-Genès
St-Germain-en-Laye
St-Hippolyte-du-Fort
Saint-Jean-d'Angély
Saint-Junien
Saint-Just-sur-Loire
Saint-Lô
Saint-Malo
Saint-Marcellin
Saint-Nazaire
Saint-Omer
Saint-Paul-en-Jarez
St-Pierre-des-Nids
Saint-Pierre-Eglise
Saint-Pierre-d'Oléron
Saint-Quentin
St-Rambert-sur-Loire
St-Rémy-de-Provence
Saint-Sauveur
Saint-Sever
Saintes
Salon
Samatan
Sarcelles
Sargues
Saulieu
Saumur
Savigny-sur-Orge | Sedan
Sées
Segré
Semur
Sens
Septeuil
Sète
Seurre
Sillé-le-Guillaume
Soissons
Sommières
Sonnac
Sourval-la-Barre
Soustons
Souterraine (la)
Strasbourg
Sury-lo-Comtal
Suze (la)
Talandière (la)
Tarascon-sur-Rhône
Tardets
Tartas
Taverny
Tournon
Tours
Tremblade (la)
Trouville
Troyes
Tuccha
Tuaux
Vaison
Val-André-Piéneuf
Valence
Valence-d'Agén
Valenciennes
Vannes
Varennes-sur-Allier
Vermenton
Vernon
Versailles
Vesinet (le)
Vichy
Vic-sur-Cère
Vic-sur-Seille
Vienne
Vierzon
Vigan (le)
Vihiers
Villaines-la-Juhel
Villefort
Villefranche-s-Saône
Villeneuve-sur-Lot
Villers-Bocage
Vire
Vitry
Vittel
Voiron
Voves |
|--|---|--|---|--|---|--|

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT :

- | | | | | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------------------|---|----------------------------------|
| LONDRES
LIVERPOOL
MANCHESTER | BRUXELLES
MONTE-CARLO — MONACO | ALEXANDRIE
LE CAIRE
PORT-SAÏD
ISMAILIA | BOMBAY
MELBOURNE
SYDNEY | TANANARIVE — DIÉGO-SUAREZ
TAMATAVE — MAJUNGA
MANANJARY — FIANARANTSOA
TULEAR — MORONDAVA | TUNIS
BIZERTE
SOUSSE — FAX |
|------------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------------------|---|----------------------------------|

REPRÉSENTANTS } Aux États-Unis : M. A. PAILHAS, 65, Broadway, NEW-YORK.
En Argentine : M. A. BECQUEREL, Reconquista 163, BUENOS-AIRES.

(*) Agences fonctionnant périodiquement. - (**) Agences ouvertes pendant la saison.

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. A. BOURGEOIS, membre sortant et rééligible de la Commission permanente de contrôle.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée générale élit Commissaires MM. V. EUSTACHE et F. MARBEAU, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'exercice 1936 étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par l'autre Commissaire.

Elle fixe à 10.000 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

Sixième Résolution.

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs toutes autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir National d'Escompte de Paris.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 4029-4-36. — (Encrè Lorilleux).
